

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 décembre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 121 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Víctor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Magali GARDE - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gérard BISMUTH représenté par Alain LAURENS - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Vincent BURRONI représenté par Gérard GRAUGNARD - Xavier CACHARD représenté par Robert HABRANT - Suzanne CENTINO représentée par Patrick GHIGONETTO - Patricia COLIN représentée par Corinne LEGAL - Alain CROCE représenté par Marc POGGIALE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Mourad KAHOUK représenté par Stéphane VENTRE - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET représenté par Danielle MILON - Robert MALATESTA représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Jean MONTAGNAC représenté par Gérard FERREOL - Bernard MOREL représenté par Alexandre BIZAILLON - Sylvie NESPOULOUS représentée par Jean-Pierre FOUQUET - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Magali GARDE - Antoine ROUZAUD représenté par Christophe MASSE - Bernard SUSINI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Martine GOELZER - Paul HUBAC - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Arlette SALVO - René TAVERA.

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 009-792/13/CC

■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention cadre "Plan Quinquennal d'Investissement" conclue avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône. DES 13/10733/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a défini une politique ambitieuse permettant le développement équilibré et solidaire de son territoire tout en mettant en œuvre des actions de proximité au plus près du quotidien de ses habitants et de leurs préoccupations.

Afin de permettre une meilleure cohérence en terme d'aménagement tout en respectant la vision, la volonté et l'ambition que chaque Maire nourrit pour son territoire, le Président de la Communauté Urbaine a tenu à associer largement chacun d'eux à la définition de cette politique.

Dans une situation financière extrêmement tendue, Marseille Provence Métropole a choisi de maintenir une forte capacité d'investissement nécessaire pour l'économie comme pour les populations en s'inscrivant dans une démarche d'investissement pluriannuelle, rendue possible grâce au soutien financier apporté par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône dans le cadre de son Plan Quinquennal d'Investissement.

Ainsi, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a voté lors de sa séance du 12 décembre 2008 un plan quinquennal d'un montant de 500 millions d'euros dont l'objectif est très clairement de dynamiser l'économie locale et de permettre des investissements stratégiques pour le territoire départemental. Au travers de ce plan, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a décidé lors de sa séance du 20 mars 2009 que 250 millions d'euros seraient consacrés à des projets contribuant au renforcement et à la consolidation du rayonnement de la métropole marseillaise par des aides spécifiques affectées à Marseille Provence Métropole.

Afin d'accomplir dans les meilleures conditions ces différents projets, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône ont signé le 2 avril 2009 le Plan Quinquennal d'Investissement, approuvé par délibération du Conseil Communautaire FCT 009-1141/09/CC le 26 mars 2009. Cette convention cadre a été conclue avec une volonté partagée de réaliser des projets à la fois d'intérêt communautaire et départemental. Ce contrat définit les modalités de ce partenariat et fixe trois grandes priorités d'intervention :

- 150 millions d'euros affectés aux transports : le prolongement du métro jusqu'à Capitaine Gèze, la réalisation du Pôle d'Echange Capitaine Gèze, la création d'une ligne de tramway entre le Cours Saint-Louis et la Place Castellane, la réalisation de trois lignes de Bus à Haut Niveau Service (Saint-Jérôme/Château-Gombert, Bougainville/Saint-Antoine, Castellane/Luminy), la réalisation de Parcs relais et autres pôles d'échanges, l'aménagement ponctuel sur les lignes structurantes de la RTM ;
- 50 millions d'euros affectés à la voirie, dont 20 millions d'euros pour des opérations réalisées sur le territoire de la Ville de Marseille et 30 millions d'euros sur le territoire des 17 autres communes de Marseille Provence Métropole ;

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

- 50 millions d'euros affectés à l'amélioration du Cadre de Vie, dont 20 millions d'euros consacrés à des actions visant à améliorer la propreté et 30 millions d'euros consacrés au réaménagement et à la semi piétonisation du Vieux-Port.

Certains investissements inscrits dans le Plan Quinquennal d'Investissement ont connu ou connaissent un léger retard dans leur exécution.

Aussi, il est apparu pertinent, en collaboration avec le Conseil Général, de proroger d'un an le délai de validité de ce contrat ce qui permet à Marseille Provence Métropole de se prémunir de tout retard sur le dépôt des dossiers qui concernent plusieurs opérations stratégiques comme le « Centre de Transfert Sud », la phase 2 de la semi piétonisation du Vieux-Port ou encore des opérations de voirie telle que la rénovation du Centre-Ville de Marignane dans le cadre du PNRQAD ou encore la création de nouveaux parcs relais ou des aménagements ponctuels sur les lignes structurantes de la RTM.

L'avenant présenté ce jour a pour objet de proroger la durée de validité de la convention cadre signée entre le Département des Bouches-du-Rhône et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole le 2 avril 2009 jusqu'au 31 décembre 2014.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 009-1141/09/CC du 26 mars 2009 ;
- La convention cadre signée le 2 avril 2009.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de proroger d'un an la durée de validité de la convention cadre signée entre le Département des Bouches-du-Rhône et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole le 2 avril 2009 jusqu'au 31 décembre 2014.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 ci-annexé à la convention cadre « Plan Quinquennal d'Investissement 2009/2013 », conclue avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux
Finances et Budget

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI